



Numéro de l'acte	2021-67-ASPD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021

QUESTION N°2021-67

POLE EDUCATION ET SOLIDARITE : AFFAIRES SCOLAIRES

AEP SAINT MARTIN SAINTE THERESE – FIXATION DU FORFAIT COMMUNAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL

Maire de la Commune d'Arques

Par délibération n°11 en date du 24 Novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé l'adoption d'un Contrat d'Association avec l'Ecole Privée St Martin-Ste Thérèse et donc la prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes primaires (maternelles + élémentaires) domiciliés à Arques, sous forme d'une subvention annuelle.

Après examen des dépenses de l'enseignement public réalisées au cours de ces dernières années scolaires, il a été convenu de fixer la participation pour les 5 années à venir avec une réévaluation de 2% chaque année par convention en date du 3 août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

1°) De fixer le montant de la participation communale à 663,00 € par élève Arquois élémentaire pour l'année scolaire 2021/2022, soit sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2020 (83 élèves Arquois), une subvention de 55 029,00 €.

de fixer le montant de la participation communale à 1 428,00 € par élève Arquois maternelle pour l'année scolaire 2021/2022, soit sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2020 (47 élèves Arquois), une subvention de 67 116,00 €.

soit le versement d'une subvention totale de 122 145,00 €.

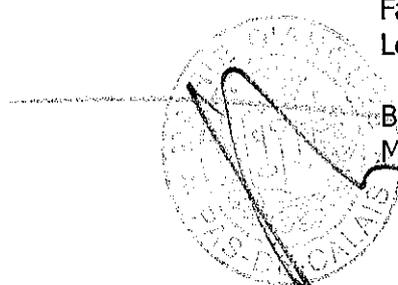
2) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ci-jointe

3) D'imputer la dépense à provenir sur les crédits inscrits à la fonction 20 au Budget 2021

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 06 mai 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 06 MAI 2021**

Affiché le 11 mai 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Six Mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 30 avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 2 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 4 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Monsieur Mickaël CANLER est nommé secrétaire de séance.